

LOCAUX, CIRCULATION, VENTILATION ET CAPTAGE

OBLIGATOIRE

OBLIGATOIRE - CONTRÔLE OPÉRATIONNEL

RPC-SUP-041

Audit périodique et après modification des locaux, équipements ou flux.

ÉTABLISSEMENT

ZONE / UNITÉ

DATE

AUDITEUR / RESPONSABLE

Critère opérationnel	Lieu / poste	Contrôle réalisé	Protection immédiate	Action / preuve	Validation
Sols propres, stables, non glissants et sans obstacle	Zone :	Conforme / écart :	Mesure immédiate :	Action durable / échéance :	Visa :
Voies piétons/engins matérialisées et dégagées	Zone :	Conforme / écart :	Mesure immédiate :	Action durable / échéance :	Visa :
Portes, quais, escaliers et dénivellations protégés	Zone :	Conforme / écart :	Mesure immédiate :	Action durable / échéance :	Visa :
Renouvellement d'air général adapté	Local :	Débit / constat :	Mesure immédiate :	Contrôle / échéance :	Visa :
Captage au plus près des émissions	Poste :	Essai / mesure :	Mesure immédiate :	Maintenance / échéance :	Visa :
Rejets sans recyclage dangereux ni gêne	Installation :	Conforme / écart :	Mesure immédiate :	Action durable / échéance :	Visa :
Éclairage suffisant et éclairage de sécurité	Zone :	Essai / mesure :	Mesure immédiate :	Action durable / échéance :	Visa :
Anomalies clôturées et document unique d'évaluation des risques professionnels mis à jour	Référence :	Écart restant :	Protection temporaire :	Clôture / preuve :	Visa :